

LES PRIX FLAMBENT PENDANT QUE NOS TRAITEMENTS ET NOS PENSIONS SONT BLOQUES ! MANIFESTONS LE 17 MARS !

Depuis le mois de janvier (<http://cgt-tefp.fr/manifestation-nationale-interprofessionnelle-et-intersyndicale-du-27-janvier-2022-en-greve-pour-nos-salaires/>), la hausse des prix s'est encore accélérée et pourrait dépasser les 4% en 2022 selon les estimations de la Banque de France. Le carburant a dépassé les 2 euros/litre dans plusieurs régions, au point qu'il est devenu impossible pour une partie des salarié.es de faire le plein pour se rendre à son travail. Le cours du blé et des céréales flambe, l'invasion de l'Ukraine par Poutine entraînant une spéculation folle, et va se répercuter sur le prix des aliments de base. **Mais Macron continue sa politique d'aumône** : après l'indemnité inflation de 100 euros, c'est la remise de 15 centimes par litres de carburants à partir du 1^{er} avril. Non seulement elle ne règlera rien pour les salarié.es les plus modestes, vu le niveau auquel les prix ont grimpé, mais en plus elle profitera également à des entreprises qui n'en ont aucun besoin !



Il existe pourtant une solution beaucoup plus simple et efficace : augmenter les salaires et les traitements, à commencer par les plus faibles, et les indexer sur l'évolution des prix. Il y a urgence car les agent.es ont perdu depuis les années 2000 plusieurs centaines d'euros. Aujourd'hui, si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation, ce dernier ne serait pas à 4,69 € mais à 5,67 €.

ADJOINT.E ADM.	ADJOINT.E C1	AAP2 (C2)	AAP1 (C1)
Salaire indiciaire versé en début de grade	1 607 €	1 607 €	1 663 €
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	1 945€	1 945€	2 013 €
Perte mensuelle	-338€	-338€	-350€
Salaire versé en fin de grade	1 790 €	1 968€	2 216 €
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	2167€	2382€	2683€
Perte mensuelle	-377€	-414€	-466€



SECRETAIRE ADM.	CL NORMALE	CL SUP.	CL EXPT.
Salaire indiciaire versé en début de grade	1 607 €	1 668 €	1 837€
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	1 945€	2 019€	2 223 €
Perte mensuelle	-338€	-351€	-356€
Salaire versé en fin de grade	2 357 €	2502 €	2751 €
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	2 853€	3 029€	3 330€
Perte mensuelle	-496€	-527€	-579€

ATTACHE.E	AA	AA PRINC.	AA HORS CL.
Salaire indiciaire versé en début de grade	1 828€	2 343€	3 069€
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	2 211€	2 835€	3 714€
Perte mensuelle	-383€	-492€	-645€
Salaire versé en fin de grade	3 154 €	3 847€	4555 €
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	3 817 €	4 657€	5 513€
Perte mensuelle	-664€	-810€	-959€

CONTROLEUR.E DU TRAVAIL	NORMAL.	SUP.	EXCEPT.
Salaire indiciaire versé en début de grade	1 607€	1 668€	1 836 €
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	1 945€	2 019€	2 223€
Perte mensuelle	-338€	-351€	-387€
Salaire versé en fin de grade	2 357€	2 502€	2751€
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	2 852€	3 028€	3 328€
Perte mensuelle	-495€	-526€	-577€

IINSPECTEUR.ICE DU TRAVAIL	IT	DAT	DT
Salaire indiciaire versé en début de grade	1 949€	2 643€	3 186 €
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	2 359€	3 198€	3 856€
Perte mensuelle	-410€	-555€	-670€
Salaire indiciaire versé en fin de grade	3 332€	3 777€	3 889€
Salaire indiciaire qui aurait dû être versé avec l'inflation	4 031€	4 570€	4 706€
Perte mensuelle	-699€	-793€	-817€



Avec L'augmentation immédiate des salaires, nous revendiquons un blocage des prix des biens de première nécessité. Ces mesures écorneraient les profits des grands groupes, qui ont pourtant réalisé des bénéfices exceptionnels l'année dernière. Voilà pourquoi le gouvernement opte pour des « indemnités » et « remises » dont il nous présentera la facture après les élections, au nom de la réduction de la dette et des déficits budgétaires.

Face à cette situation inique, **c'est par la mobilisation que nous nous ferons entendre.** Les grèves se multiplient pour réclamer des augmentations de salaire : à Pôle Emploi, à la RATP, et dans le secteur privé (Leroy Merlin, Dassault, Safran, Vuitton), avec des victoires à la clé. Et, après l'avoir refusé pendant cinq ans, **la ministre de la fonction publique a annoncé lundi 14 mars une augmentation du point d'indice « d'ici l'été », dont le montant n'est pas fixé.** L'annonce n'est évidemment pas dénuée d'arrière-pensées électoralistes, mais elle est aussi à mettre au crédit des luttes de ces derniers mois et montre que nous pouvons faire reculer le gouvernement. **Amplifions la mobilisation pour que cette hausse soit la plus significative possible !**

Alors pour nous aussi, c'est le moment de réclamer des augmentations de salaire à notre employeur ! Le 17 mars, la CGT, FSU, Solidaires, UNSA et les organisations de jeunes appellent à une nouvelle journée de grève et de manifestation. Exigeons toutes et tous ensemble :

- Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, et son indexation sur l'indice des prix à la consommation,
- La mise en œuvre d'un plan de rattrapage des pertes cumulées,
- La revalorisation des grilles indiciaires et notamment pour les métiers et filières à prédominance féminine,
- L'intégration des primes dans le traitement brut,
- La promotion immédiate et sans condition des agent.es en sommet de grade des corps d'adjoint, SA et attachés, pour permettre la reprise de leur carrière,
- l'organisation d'un dispositif spécifique pour les agent.es de catégorie C facilitant le passage dans les corps de catégorie A et B (SA, IT, attaché) avec un cycle préparatoire au concours ouvert sans sélection et un accès facilité à la formation continue,
- le passage immédiat de tou.tes les contrôleurs.ses du travail qui le souhaitent en inspecteur.ices du travail.

